

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 11 OCTOBRE 1917

Ah ! l'écoeurement que laisse une visite à l'un des locaux où l'ennemi amasse présentement les cuivres qu'il enlève de nos demeures ! Je suis entré ce matin dans la « *Sammelstelle* » de la gare du Luxembourg. Une montagne de cuivre y attire les regards. Cette fois, ce ne sont plus des casseroles, des chaudrons, des douches à lessiver, comme il y a trois mois, c'est un agglomérat indescriptible de lustres, de clinches de portes, de pendules, de « *pompes* » de fenêtre, de tisonniers, de rampes d'escaliers, de devants de foyer, de chenets, d'objets d'art, le tout jeté pêle-mêle et grossissant d'heure en heure, à mesure que se vident les immeubles. Chaque jour, maintenant, de toutes nos villes, le cuivre s'en va, à pleins trains, vers l'Allemagne.

Au sortir de cette mine de cuivre, je rencontre M. Jourez, député de Nivelles :

- *Il y a – me dit-il – bien autre chose encore que le cuivre qui s'en va : il y a tout. Car le vol de toutes les matières est scientifiquement organisé, par voie d'affiches, avec menace d'amende et de prison pour quiconque oserait*

cachez ce qui lui appartient. Dans les usines de mon arrondissement, les Allemands enlèvent jusqu'au dernier moteur. N'ont-ils pas annoncé ces jours derniers dans un journal de Dusseldorf la vente publique d'une vaste papeterie montée chez nous récemment ? Ils offrent en vente là-bas et quand l'amateur est trouvé, ils enlèvent ici. Même procédé pour les chevaux. L'arrondissement de Nivelles est un arrondissement de grande culture. Les fermes de 40 à 50 chevaux n'y sont pas rares. Eh bien, on nous les prend par cinq chevaux à la fois. Et pour cinq chevaux, on nous donne mille francs par bête, de quoi remplacer cinq chevaux de trait par un boeuf de labour, car un boeuf se paie maintenant cinq mille francs. Le rendement d'un sol qu'il n'est plus possible de cultiver convenablement diminue ainsi d'effrayante façon. Je n'exagère pas en disant que ce pillage systématique nous a placés à la veille de la famine.

Je quitte M. Jourez et tombe sur un ami du pays de Charleroi :

- *Chez moi – dit-il –, les Allemands après avoir enlevé les machines des hauts-fourneaux font sauter les soubassements en béton. C'est-à-dire que, de propos délibéré, ils empêchent toute reprise du travail avant au moins deux ans.*

Survient un compatriote de Grammont :

- *Chez moi – dit-il –, depuis hier, les Allemands enlèvent tous les vins dans les maisons particulières.*

Ceci a, du reste, déjà été fait en foule d'endroits, notamment dans le pays de Mons et le Tournaisis, où les caves étaient nombreuses et fameuses. On me racontait hier qu'à Buvrines, près de Binche, les Allemands ont découvert 10.000 bouteilles de vieux vin enfouies dans le jardin du pharmacien du village et 12.000 enterrées dans le jardin du bourgmestre. Non seulement ils ont enlevé toutes les bouteilles, mais ils ont infligé aux deux « *délinquants* » une amende d'un mark par bouteille. Le coup double, toujours !

J'arrive enfin à la Société Générale où se réunit ce matin le Comité National (Note : ... de Secours et d'Alimentation). Le délégué de Bruges me signale que M. Schramme, échevin de cette ville, vient d'être condamné à six mois de prison et 4.000 marks dans les circonstances que voici :

M. Schramme s'entretenait dans la rue avec des amis, quand deux « *polizei* » s'approchèrent. La conversation ayant aussitôt cessé, les policiers conclurent que l'on tenait dans ce groupe des propos désagréables pour l'autorité. M. Schramme et ses amis furent aussitôt conduits au commissariat.

Soit faiblesse, soit frayeur, un des Brugeois raconta ce qui s'était dit. « *M. Schramme –*

expliqua-t-il – *nous a parlé du travail forcé que les Allemands imposent à nombre de nos concitoyens et il nous a déclaré qu'en ce qui le concerne, il ne travaillerait jamais pour l'ennemi. Il a fait remarquer que si les Anglais avaient envahi l'Allemagne, jamais les Allemands n'auraient consenti à travailler dans de pareilles conditions.*

Pour avoir tenu ce propos, M. Schramme est condamné à six mois de prison et trois mille marks. En outre, le commissaire de police allemand ayant constaté que la montre de l'échevin brugeois marquait l'heure belge, on lui a infligé une amende supplémentaire de mille marks !

Je viens de consigner, à titre d'exemples, quelques nouvelles recueillies en une matinée, au hasard de trois ou quatre rencontres. Voyez à présent n'importe qui, de n'importe où, toutes les nouvelles sont de ce genre.

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « *Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.* » par **Georges RENCY**, qui constitue le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>

L'**Arrêté** (du 31 juillet 1917) **concernant la déclaration et la saisie des produits finis en cuivre, bronze et laiton se trouvant dans les exploitations commerciales ou industrielles ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments et installations publics**, est repris, en trois langues, notamment aux pages 556-568 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, 27 août 1917, N°385 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>

L'**Arrêté** (du 31 juillet 1917) **concernant la saisie et la livraison obligatoire des objets d'installation en cuivre, laiton et bronze se trouvant dans les ménages ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments** est repris en trois langues aux pages 676-686 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°397, 28 septembre 1917 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>